

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 21 novembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **21 novembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **15 novembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME PLAYE MME SCHREIBER à M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun) MME ROTA à M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°02 – DA du 21/11/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Embauche d'un ambassadeur du tri

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le Conseil Communautaire a approuvé lors de la séance du 26 février 2015, la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) et a décidé de faciliter le geste du tri à travers l'extension des consignes de tri notamment des emballages plastiques.

Après une expérimentation menée en 2018, l'ensemble des conteneurs enterrés seront équipés d'un contrôle d'accès, permettant d'identifier précisément l'utilisateur à l'origine du dépôt d'ordures ménagères résiduelles dans le conteneur dédié, d'ici la fin de l'année 2019.

L'année 2020 sera donc marquée par le démarrage de la prise en compte de la part incitative (comptage du nombre de dépôts réalisés par les usagers équipés d'un badge). Elle nécessitera des missions de contrôle, et de suivi des outils en place mais aussi des missions de gestion quotidienne des 1 700 usagers concernés :

- suivi technique quotidien des 160 conteneurs enterrés et planification des interventions (anomalie, maintenance),
- suivi de la transmission des données issues des conteneurs,
- intégration administrative des données permettant de comptabiliser la part incitative par logement,
- gestion de la relation avec les bailleurs pour fiabiliser la transmission d'information (sensibilisation aux politiques déployées, implication, reporting),
- formation du personnel en charge de la propreté des sites,
- gestion des usagers (perte de badge, nouvel arrivant, information...).

Afin d'assurer ces missions, il est proposé de renouveler le poste d'ambassadeur à temps plein, embauché dans le cadre d'un Contrat Emploi Compétence.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 7 novembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à recruter un agent en Contrat Emploi Compétence.

AUTORISE le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, tout document nécessaire pour l'engagement de l'agent concerné.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC